

III. PERSPECTIVES

A. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES

Réformes des forces armées et de sécurité intérieure

- Devraient connaître des avancées avec la mise en application des lois:
 - Loi d'organisation de la défense et des forces armées,
 - Loi de programmation militaire
 - Loi de programmation de la sécurité intérieure.

« **Cette nouvelle loi (LPM) trace un cadre financier qui va donner à notre armée les moyens de sa modernisation** » (Ministre Délégué en charge de la Défense).
- Adoption de plusieurs textes de réforme en instance, notamment:
 - Code de la fonction militaire et du service national
 - Code de déontologie du militaire
 - Concept d'emploi des forces de défense
 - Projet de Loi portant organisation et fonctionnement de la Police nationale
 - Projet de Statut du personnel de la Police nationale.

Contrôle démocratique du secteur de la sécurité

- Développement et mise en œuvre d'un plan d'action pour appuyer les structures dans la mise en œuvre des réformes.

Réformes à long terme

- Revue à mi-parcours des réformes à long terme (au nombre de 15).

B. ACTION DE L'ETAT EN MER

- Mise en place du cadre institutionnel de l'AEM:
 - Prise du texte de création du Secrétariat Permanent de Comité Interministériel de coordination de l'AEM auprès du Premier Ministre.
 - Mise en place effective des instances et organes de coordination de l'Action de l'Etat en Mer par:
 - ✓ La nomination des deux(2) Préfets Maritimes ;
 - ✓ La nomination du Secrétaire Permanent du Comité Interministériel de l'AEM.
 - Organisation d'une première réunion du Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer, présidé par le Premier Ministre.
- Mise en place d'un arsenal juridique (réforme du code pénal et du code de procédure pénale)
- Prise des dispositions pour l'implantation effective du siège du CRESMAO à Abidjan.
- Création et implantation effectives de l'ISMI au sein de l'ARSTM :
 - Engagement des consultations avec les parties prenantes pour la signature de l'Accord multilatéral portant création de l'ISMI ;
 - Elaboration conjointe avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur du programme de formation pédagogique de l'Institut.
- Collaboration avec l'ISS (Institut de Sécurité de Dakar) pour l'élaboration d'une stratégie de l'économie bleue.